



Lettre du Maire de Février 2021

L'OPTIMISME était le fil conducteur de mes vœux aux Merrisiens, ALLER DE L'AVANT, en était le leitmotiv.

« Un travail opiniâtre vient à bout de tout ».

Cette pensée du poète latin VIRGILE décrit la volonté de vos élus et leur engagement tenace pour doter le village d'infrastructures modernes, durables, écologiques qui profiteront dans le temps à tous.

Zoom sur les travaux en cours et futurs

- Le parc :

Cet espace consacré aux loisirs, à la détente, à la biodiversité et à la connaissance est en voie d'achèvement. Vous pourrez en profiter dès le printemps.

- La réfection de la mare :

Des fascines sont implantées au pourtour de la mare sise le long du piétonnier qui conduit à la rue du Moulin. Des travaux dont le but est de stabiliser les berges.

- Les logements locatifs du lotissement du Moulin :

Quatre T2 et huit T3 seront livrés le 8 juillet. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie. La commission d'attribution est prévue début mars.

De type PLUs, l'état soumet leur accession à des barèmes. Ainsi pour une personne, le revenu fiscal doit être inférieur à 20.966 €. Pour 2 personnes, il est plafonné à 27.998 € et à 33.670 € pour 3 personnes.

- La salle multi-activités à dominante sportive:

Dans le cadre de l'élaboration du projet définitif, nous avons demandé à l'architecte quelques aménagements : un local de rangement supplémentaire, la diminution de la hauteur du bâtiment d'un mètre... Le coût actualisé de la construction est estimé à 841 726.00 € HT (la commune récupère la TVA) auxquels s'ajoutent les frais d'architecte, études et taxes diverses, soit 956 941.75€ H.T.

Deux demandes de subventions sont sollicitées par le Conseil Municipal auprès de l'Etat : l'une au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 382 776.70€, l'autre du SDIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) d'un montant équivalent. Nous solliciterons également le Conseil Départemental, la Région et la CAF.

Vous trouverez annexé à cette lettre l'implantation de ce projet structurant pour le village ainsi qu'une enquête concernant les sports que vous aimeriez pouvoir y pratiquer.

- A l'intérieur de l'église Saint-Laurent :

Des désordres affectent les enduits plaqués sur la façade Sud à savoir de nombreuses soufflettes et des décollements de matière importants. Dans un souci d'économie, la réfection est confiée à nos agents municipaux.

- L'agrandissement des cuisines de la salle des fêtes :

Il s'agit de créer un local technique et de doter le personnel de vestiaires et douches. La déclaration préalable est déposée auprès de la CCFI. Les travaux seront réalisés par nos agents.

Et maintenant quelques informations sur :

La RD 42 :

Dans le cadre du remembrement, une enquête publique sur le projet et les travaux connexes de l'opération d'aménagement foncier Merris-Méteren est ouverte en mairie de Méteren du vendredi 15 janvier au lundi 15 février. Vous pouvez y faire part de vos observations :

- les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12 h
- le mercredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h
- le samedi de 9h à 12 h.

Le dossier dématérialisé sera accessible en ligne à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/1923>

La vie quotidienne et la citoyenneté :

L'hiver n'est pas fini, verglas et neige peuvent encore sévir.

Pour des raisons de sécurité, n'oubliez pas de débarrasser les fils d'eau de la boue qui s'y est accumulée. Merci aussi de saler ou de sabler vos trottoirs en cas de verglas et s'il neigeait, de les déblayer sur un mètre de large au moins.

Le stationnement :

Beaucoup trop d'automobilistes stationnent encore sur les trottoirs sans laisser aux piétons la possibilité de passer avec des comportements dangereux notamment sur les routes fréquentées et à faible visibilité comme la rue de la gare entre la voie ferrée et la rue du Paradis (départementale 947).

La pandémie :

Il faut s'attendre, hélas, à la suspension de toutes les manifestations et réunions festives en attente de jours meilleurs... Je plaide pour que les plus de 75 ans mais aussi tous les autres se fassent vacciner dès que possible, seule façon selon moi, de se protéger efficacement et retrouver une vie normale.

La grippe aviaire :

Par précaution et dans le cadre des mesures de surveillance de la maladie, il est nécessaire de connaître les détenteurs de basse-cour dont les volailles ne seraient pas confinées dans un poulailler. Cette déclaration est à faire par l'imprimé CERFA 15472*02 à télécharger sur internet ou à se procurer en mairie.

Vous êtes invités à exercer une surveillance quotidienne de vos volailles et éviter tout contact avec des oiseaux sauvages. Dans les cas de mortalité anormale de volatiles, prière d'informer d'urgence la mairie.

La poissonnerie :

Nous vous informons que suite au couvre-feu, les horaires seront désormais de 14 à 17h le jeudi.

RECTIFICATION

Une erreur s'est glissée dans le bulletin municipal n° 115 de décembre 2020. L'adresse de M.François Dequidt producteur de miel à Merris est :

563 Haeg straete

Les concours des maisons fleuries et illuminées :

MAISONS FLEURIES :

1^{ER} : M.et Mme DEQUEEKER

Les autres participants sont tous ex aequo

MAISONS ILLUMINEES :

Vous êtes nombreux à avoir décoré et illuminé vos maisons et je vous en remercie. Il est dommage que peu de personnes se soient inscrites au concours des maisons illuminées !

Les participants :

1^{er} : M. Claude DELABASSE

2^{ème} ex aequo : M.et Mme DEQUEEKER

M.et Mme SLUPEK

Autres participants : Mme HAMMELIN et Mme ADDA

Et avant de mettre un point final à cette 76ème lettre du maire, que février vous soit clément et que 2021 s'ouvre sous le sceau d'une année optimiste, d'espoir et de renouveau.

Demeurez vigilants et portez-vous bien.

Cordialement,

Yves Delfolie, votre maire, le 28 janvier 2021